

# 2024



# CHARTÉ DES DÉPLACEMENTS DES COLLABORATEURS



[WWW.MECADAQ.COM](http://WWW.MECADAQ.COM)

# CHARTRE DEPLACEMENT DES COLLABORATEURS DE MECADAQ

**Objectif** : Assurer des déplacements professionnels sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement pour les collaborateurs de Mecadaq, en optimisant les coûts et en réduisant l'empreinte carbone grâce à des outils de suivi comme le calculateur d'émissions de l'ADEME.

## 1. Planification et Justification des Déplacements

- **Nécessité du Déplacement** : Avant tout déplacement, il est recommandé de vérifier si des alternatives comme la visioconférence peuvent suffire, limitant ainsi les trajets inutiles.
- **Comparaison des Coûts de Transport** : Pour les trajets fréquents tels que Bayonne/Paris, les collaborateurs sont encouragés à comparer les coûts globaux des différents modes de transport. Par exemple :
  1. **Voyage en Train** : Généralement plus coûteux en termes de frais de transport et de stationnement.
  2. **Voyage en Avion** : Bien qu'il puisse être plus rapide, ce mode de transport à un impact environnemental plus élevé.

## 2. Modalités de Déplacement et Optimisation des Coûts

- **Choix de Transport Respectueux de l'Environnement** : Lorsque possible, les collaborateurs doivent privilégier les modes de transport ayant un impact environnemental réduit, comme les trains ou les véhicules à faible émission.
- **Utilisation du Calculateur ADEME** : Avant d'organiser un déplacement, les collaborateurs peuvent utiliser le calculateur d'émissions de l'ADEME pour comparer les modes de transport disponibles et sélectionner celui avec l'impact carbone le plus faible.
- **Covoiturage et Transports Partagés** : Pour les trajets impliquant plusieurs collaborateurs, le covoiturage est encouragé pour réduire l'impact environnemental et les coûts de déplacement.

### 3. Réduction de l'Impact Environnemental

- **Sensibilisation aux Emissions Carbone** : Mecadaq encourage l'utilisation du calculateur d'émissions de l'ADEME pour sensibiliser les collaborateurs à leur empreinte carbone et les guider vers des choix plus responsables.
- **Actions Durables** : En déplacement, les collaborateurs sont invités à limiter l'usage des plastiques jetables, à économiser l'énergie dans les hôtels et à favoriser les pratiques écoresponsables pour minimiser leur impact environnemental global.

### 4. Responsabilité et Représentation de l'Entreprise

- **Comportement Respectueux et Professionnel** : Les collaborateurs en déplacement doivent adopter un comportement professionnel, en ligne avec les valeurs de Mecadaq.
- **Respect des Normes Locales et Environnementales** : Les collaborateurs sont tenus de respecter les normes locales et de suivre les bonnes pratiques environnementales pour promouvoir une image responsable de Mecadaq auprès des clients et des partenaires.

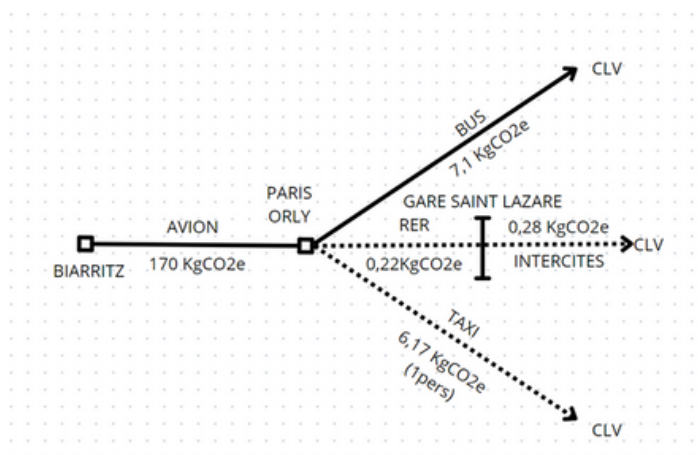
### Engagement de Mecadaq

Mecadaq s'engage à fournir les outils et ressources nécessaires pour que chaque déplacement professionnel soit optimisé et respectueux de l'environnement. L'utilisation du calculateur d'émissions de l'ADEME s'inscrit dans une démarche proactive de réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise.

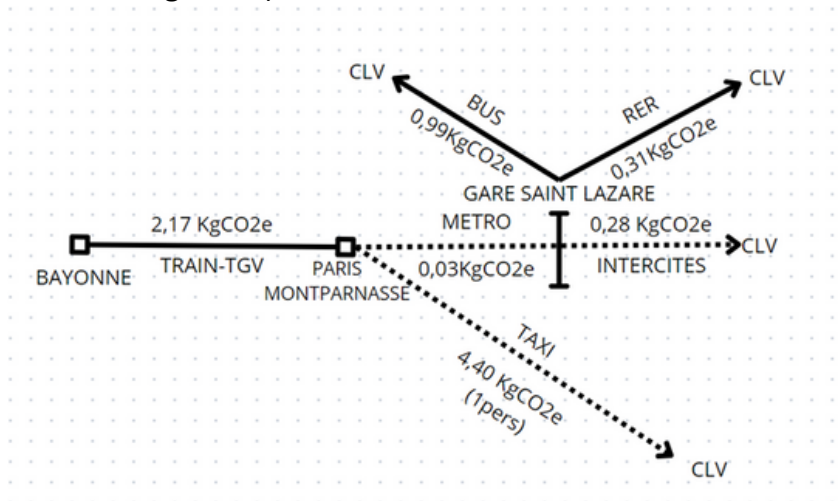
## Exemple : BAYONNE à PARIS



Trajet vers CLV :



**REMARQUE** : L'impact du trajet en taxi est réduit lors d'un covoiturage. (Pour 2pers : 4,11 KgCO<sub>2</sub>e et pour 3 pers : 3,08 KgCO<sub>2</sub>e).



**REMARQUE** : L'impact du trajet en taxi est réduit lors d'un covoiturage. (Pour 2pers : 2,43 KgCO<sub>2</sub>e et pour 3 pers : 1,83 KgCO<sub>2</sub>e).